# Commune d'ESTREES-MONS (80200)

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

## **Etaient présents:**

Christian PICARD / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART/ Romuald BOUTELEUX / Jean-Luc SAUVAGE / Gérard LEPERE / Christophe SERGENT / Delphine LUPART / Michel SAROT / Christophe RINGARD / Stéphanie LAURENT

Etaient absents(es): Alexandre DEMONCHY / Philippe POUPART/ Virginie VALLIENNE

Pouvoirs: Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Delphine LUPART Philippe POUPART donne pouvoir à Romuald BOUTELEUX

Secrétaire de séance: LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

# ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal du CM du 15 avril 2024
- Délibérations :
  - Concernant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024
  - Pour signer la convention avec la FDE concernant les « feux comportementaux » **REPORTEE**
  - Pour nommer les rues manquantes et certains numéros (Imposé par la Loi 3DS sur l'adressage)
     REPORTEE
  - Pour se prononcer sur le changement de dénomination de la FDE
  - Pour signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le CDG (actualisation)
- Préparation des élections Européennes (planning de la tenue du bureau de vote)
- Jurés d'assises 2025 : tirage au sort
- Lecture d'un courrier d'un administré à sa demande
- Point sur le contrat de location de la licence IV du Family
- Informations et Questions diverses

### Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ? Approbation à l'unanimité

# Délibération 14-2024 Concernant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024

Monsieur Le Maire procède à la lecture de ce qui suit :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le montant des dépenses réelles 2023 s'élevait à 600 081.81 € en section de fonctionnement et 345 392.34 € en section d'investissement.

La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 sur 45 006.14 € (600 081.81 x 7.5 %) en fonctionnement et 25 904.43 € (345 392.34 x 7.5 %) en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité

Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'exercice 2024

#### Délibération 15-2024 pour se prononcer sur le changement de dénomination de la FDE

Monsieur le Maire explique qu'en date du 25 avril 2024, la commune a reçu une demande par mail concernant ce changement de dénomination.

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare à l'unanimité :

favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

# Délibération 16-2024 Pour signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le CDG (actualisation)

Monsieur Le Maire explique que nous avons reçu une demande du CDG. La commune a déjà une convention de ce type mais elle doit être actualisée.

L'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à ces obligations, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

La dernière convention datant de 2010, il convient de signer une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années qui remplace la précédente.

#### Préparation des élections européennes

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h lors de ces élections. Monsieur Le Maire a établi un tableau comportant des créneaux horaires. Afin d'assurer la tenue réglementaire du bureau, il demande qui est volontaire et sur quelle plage horaire. Le planning est arrêté.

#### Jurés d'assises 2025

Suite à un mail reçu de la préfecture concernant le sujet et afin d'anticiper la démarche, il a été décidé de procéder au tirage au sort de 3 noms d'administrés parmi la liste électorale de la commune.

La liste préparatoire des jurés pour l'année 2025 devant parvenir aux autorités judiciaires pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024 au plus tard, nous avons préféré procéder à la démarche en amont.

Depuis le conseil, nous avons reçu un courrier de la ville de Péronne mentionnant « 13 des 57 communes groupées avec Péronne seront également tirées au sort et devront à leur tour procéder au tirage de 3 jurés ». La réunion ayant lieu le 28 mai et les démarches postérieures au tirage au sort nombreuses, le conseil a donc préféré « prendre les devants ».

#### Lecture d'un courrier d'un administré

La commune a reçu un mail d'un administré concernant l'Eglise. Extrait « J'attire l'attention du conseil municipal sur l'état de l'Eglise pour éviter de lourds travaux dans l'avenir ». « Je vous demande de lire cette lettre à la prochaine réunion du conseil municipal pour sensibiliser les conseillers ».

Monsieur Le Maire rappelle les travaux qui ont été réalisés avant et depuis la prise de mandat du conseil actuel. Il évoque également ceux à venir.

# Point sur le contrat de location de la licence IV du Family

Le matin de la réunion, Le Family a rendu l'avenant signé concernant le prix de location de la licence.

#### Informations diverses

Monsieur Le Maire déclare vouloir faire participer les administrés, même lors d'un décès, au frais de nettoyage de la salle polyvalente. Il s'est avéré que la commune a dû faire face au re nettoyage de la salle après un deuil avant de pouvoir la re louer.

En continuant sur le sujet de la salle polyvalente, des administrés ont visiblement loué en leur nom la salle pour des personnes extérieures à la commune. Cela est bien évidemment non prévu. S'il s'avère que si ce phénomène se reproduisait, les administrés se verront facturés le tarif prévu pour les extérieurs.

Monsieur Picard revient sur le devis de la société produisant des équipements adéquats pour l'isolation phonique. Ce devis a été envoyé en amont à tous les conseillers. La société va être contactée afin de revenir sur site pour affiner cette proposition des travaux futurs.

# Questions diverses et informations des adjoints et conseillers

<u>J.L. SAUVAGE</u>: réunion PLUI à Nesle. Finalement, cette réunion n'a rien apporté à la commune. Nous étions conviés en tant que personne publique associée pour vérifier que les lois et règlements soient respectés.

<u>PH. DELAPORTE</u> : a contacté l'entreprise de fauchage pour savoir quand a-t-elle prévu d'intervenir. Pas de réponse pour le moment.

Concernant les trottoirs restants, l'adjoint demande quand commenceront-ils ?

Information donnée par le Maire : la convention avec le conseil départemental ne sera présentée qu'en commission permanente en septembre mais il est possible de demander une autorisation préalable de commencement de travaux.

L'entreprise COLAS a corrigé les travaux rue d'Enfer qui nécessitaient une reprise (malfaçons).

Concernant la rue des proies, mieux vaut peut-être attendre l'année prochaine afin de faire dans cette rue la même chose qu'ailleurs dans la commune ?

R. BOUTELEUX: pas de question particulière car déjà abordée précédemment.

M. JACQUART: pas de question

M. SAROT: pas de question

<u>Ch. RINGARD</u>: revient sur les travaux prévus. Peut-être faire des devis pour poursuivre la voirie. Monsieur Le Maire déclare que la commune va faire les travaux prévus et que nous verrons l'année prochaine pour poursuivre ailleurs.

CH. SERGENT: pas de question

<u>S. LAURENT</u>: beaucoup de question au sujet des coupures internet auxquelles elle a déjà pu répondre Sinon pour la fête des voisins? Réponse: Dimanche 2 juin à midi.

Concernant la MAM, il reste un canapé à commander et un meuble pour les couches des enfants.

<u>G. LEPERE</u> : le marquage du parking de la rue d'En Bas sera effectué quand ? Réponse : la météo est responsable du report de ces travaux.

#### D. LUPART:

De la part de V. VALLIENNE, le sujet de la MAM sera abordé au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Rorande Denois CHY

Rorande Denois CHY

Rovingine Vallienne